ENGAGEMENT POLITIQUE DES COMMUNES RURALES ET ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Synthèse de l'étude comparée de communes en Île-de-France et en Bourgogne et outils à destination du mouvement Terre de Liens

Une étude menée par : Adèle Meunier (enquêtes en Bourgogne) **et Amélie Sudre** (enquêtes en Île-de-France).

Mars-Septembre **2025**

Photo A.Meunier : Troupeau charolais, Nièvre, BFC

SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 3.

I. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE ..... 4.

INTRODUCTION ..... 5.

QUESTION DE L'ÉTUDE ..... 5.

COMMUNES ENQUÊTÉES ..... 6.

LES "CAPACITÉS POLITIQUES" DE J. PAHUN ..... 6.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ..... 7.

RÉSULTATS ..... 8.

PARTIE 1 : LES CONSTATS PARTAGÉS PAR LES COMMUNES ..... 9.

PARTIE 2 : LES TROIS IDÉAUX-TYPES DE COMMUNES ..... 11.

II. OUTILS POUR LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS ..... 19.

POUR PASSER À L'ACTION ..... 20.

OUTILS DE DIAGNOSTIC ..... 21.

RECOMMANDATIONS ..... 22.

ANNEXES ..... 23.

GLOSSAIRE

- Agglo : Communauté d'agglomération
- AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
- ANCT : Agence nationale de cohésion des territoires
- BFC : Région Bourgogne Franche-Comté
- BRE : Bail rural à clause environnementale
- CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
- CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- Comcom : Communauté de communes
- Conf : Confédération Paysanne
- CR : Coordination Rurale
- CTs : Collectivités Territoriales
- DDT : Direction départementale des territoires
- DRAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DvD : Divers Droite
- DvG : Divers Gauche
- EPCI : Etablissement public coopération intercommunal
- FAO : Food and Agriculture Organisation (organe de l'ONU)
- FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- FRSEA : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
- IDF : Région Île-de-France
- JA : Jeunes agriculteurs
- MIRAMAP : Mouvement interrégional des AMAPs
- MRJC : Mouvement rural de jeunesse chrétienne
- OFB : Office français de la biodiversité
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- OTEX : Orientation technico-économique
- PAC : Politique Agricole Commune (politique agricole de l'Union Européenne)
- PAT : Projet alimentaire territorial
- PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
- PETR : Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- PLU : Plan local d'urbanisme
- PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
- Pôle InPact : Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
- PNR : Parcs Naturels Régionaux
- RN : Rassemblement National
- SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SCOT : Schéma de cohérence territorial
- SCOT-AEC : Schéma de cohérence territorial tenant lieu de PCAET
- SE : Sans étiquette
- ZAP : Zone agricole protégée

INTRODUCTION

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales. Cette échéance électorale est importante pour le Mouvement Terre de Liens qui s'investit pour inviter les élu.es et future.es élu.es à prendre en compte les enjeux agricoles et alimentaires à l'échelle de leur collectivité. Les communes ne sont pas "cheffes de file" sur ces thématiques, pourtant elles disposent d'outils et sont légitimes pour agir concrètement en faveur de la transition agroécologique. Au-delà de l'échéance des municipales, Terre de Liens veut continuer à agir avec et depuis les territoires pour accompagner les nouvelles équipes municipales dans la mise en œuvre de mesures agroécologiques et de stratégie foncière.

Ce dossier comprend d'abord la **synthèse (I) du mémoire de recherche** issue de l'étude menée pendant 6 mois sur l'engagement des communes rurales face aux enjeux agricoles et alimentaires. Mais également une partie dédiée à des **outils proposés au mouvement (II)** pour mieux analyser les territoires ruraux et prendre contact avec les élu.es et candidat.es.

REMERCIEMENTS

Merci à toutes les personnes enquêtées qui ont accepté de prendre du temps pour cette étude.

Merci à nos encadrant.es **Hélène Béchet** (Fédération, Pôle Territoires et Collectivités), **Coline Sovran** (Fédération, Pôle Plaidoyer) et **William Loveluck** (Fédération, Chargé de recherche et d'analyse) pour leur aide, leur écoute et leur confiance.

Merci à **Valentine Viallefond** (Association Territoriale Ile-de-France) et à **Sophie Labbe** (Association Territoriale Bourgogne Franche-Comté) pour leur aide dans nos enquêtes et d'avoir partagé avec nous leurs connaissances fines de leurs territoires. Merci à toutes les salariées de l'AT IDF et en particulier à Alice Idrac à Montreuil, aux équipes de la Fédération à Crest pour leur accueil et leur bienveillance. Merci aux bénévoles de l'AT IDF et BFC qui nous ont également apporté éclairages et soutien. Merci particulièrement à **Martine Georget** pour sa relecture et ses conseils. Merci au pôle InPact pour son soutien et particulièrement à **Lucie Chartier** et **Aude Vidal** ainsi qu'au groupe de travail Alimentation.

I. SYNTHÈSE

Photo A. Meunier: Changement de pré d'un troupeau de Charolais, Nièvre, BFC

INTRODUCTION

Cette enquête, portée par la Fédération Terre de Liens, vise à s'interroger sur l' engagement des élu.es des communes rurales sur les questions agri-alimentaires. Cette synthèse est issue de 6 mois de travail sur ce sujet et a donné lieu à un mémoire de recherche soutenu par Adèle Meunier à AgroParisTech.

Les communes enquêtées sont toutes situées en zone rurale, cependant, **le monde rural ne constitue pas un bloc homogène** et ne peut pas être vue seulement en opposition à l'urbain. On peut distinguer les communes rurales selon leur niveau de densité à l'image de l'INSEE[1][2] qui en distingue trois types :

- les bourgs ruraux,
- les communes rurales à habitat dispersé,
- les communes rurales à habitat très dispersé.

Les communes peuvent aussi être regardées sous le prisme de leur fonction territoriale historique, économique… L' Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) déploie 4 catégories rurales[2] avec chacune 2 déclinaisons :

1. **ruralités résidentielles** (mixtes ou aisées),
2. **petites polarités** (industrielles et artisanales ou mixte),
3. **ruralités productives** (ouvrières ou agricoles),
4. **ruralités touristiques** (à dominante résidentielle, spécialisées).

Ces dimensions territoriales sont cruciales car elles vont avoir une influence sur les priorités des élu.es et sur leur manière d'appréhender les politiques agricoles et alimentaires.

Les communes rurales enquêtées sont situées sur des territoires a priori défavorables à la transition agroécologique : avec des organisations agricoles conventionnelles, spécialisées, inscrites dans des filières longues et avec peu d'agriculture biologique. Ce sont aussi des territoires marqués par une hausse du vote pour le parti d'extrême droite Rassemblement National.

Aujourd'hui, les communes évoluent dans un contexte de restrictions de compétences et de moyens et ne sont pas, sur le papier, les mieux placées pour traiter les questions agricoles et alimentaires. En effet, c'est à la Région qu'ont été confiées les principales missions en lien avec l'agriculture. Pourtant, des élu.es municipaux s'engagent pour la transition agroécologique. Même en ayant peu d'obligations légales sur ces sujets, différents leviers peuvent être actionnés par les municipalités via notamment la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), en mettant à disposition des terres municipales pour l'installation de paysan.nes, en soutenant la création d'AMAPs, en agissant sur l'approvisionnement des cantines via leur compétence de gestion de la restauration collective…

QUESTION DE L'ÉTUDE

Comment, alors que la commune a peu d'obligations légales de se saisir des sujets agricoles et alimentaires, certaines politiques volontaristes émergent-elles dans des territoires ruraux avec peu de moyens et dans des contextes où les organisations agricoles conventionnelles et spécialisées inscrites dans des filières longues sont largement prépondérantes ?

[1] : INSEE, Grille de densité à 7 niveaux (2022) réactualisation printemps 2025 non-prise en compte dans l'étude.
[2] : Talandier, Magali. 2023. Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires ». s. d. pour l'ANCT.

COMMUNES ENQUÊTÉES

Sélection de trois communes en graduant leur **niveau d'engagement* pour la transition agroécologique** :

- Perçu comme **ambitieux** Communes 2
- Perçu comme **moyen** Communes 1
- Perçu comme **faible** Communes 3

*établis grâce à la lecture de nombreux documents : projet de territoire, site de la mairie, publications sur les réseaux sociaux, articles de presse locale…

Mais aussi selon des critères communs :

- **Commune rurale** (selon l'Insee voir Introduction-niveaux de densité)
- **Agriculteur.ices présents sur la commune** (2 minimum)
- **Occupation du sol majoritairement agricole**
- **Médiane du revenu disponible par unité de consommation dans la moyenne nationale**
- **Même OTEX**[1] (pour chaque région)
- Circonscription avec un **vote Droite, Dvd ou RN** aux législatives 2024[2]
- **Bords politiques des élu.e.s diversifiés**

	Département	OTEX EPCI	Trajectoire du canton agricole 2010-2020*	Catégorie ANCT
Bourgogne Franche-Comté				
Commune 1	Nièvre	Bovin viande	Type 1	Petites polarités mixtes
Commune 2	Nièvre	Bovin viande	Type 1	Petites polarités mixtes
Commune 3	Nièvre	Bovin viande	Type 1	Ruralités productives agricoles
Ile-de-France				
Commune 1	Seine et Marne	Grandes cultures	Type 1	Ruralités résidentielles mixtes
Commune 2	Essonne	Autres Grandes cultures	Type 3	Ruralités résidentielles mixtes
Commune 3	Seine et Marne	Céréales et/ou oléoprotéagineux	Type 1	Petites polarités mixtes

*Bermond & Guillemin. (2024). "Analyse des trajectoires des cantons agricoles sur la période 2010-2020" :
"Le type 1 (1 166 cantons – 43,5 % du total des exploitations métropolitaines en 2020) rassemble un vaste ensemble de cantons où la **part des exploitations conventionnelles en filière longue reste écrasante à 85 %** en moyenne en 2020, avec peu d'évolutions entre 2010 et 2020."
"La trajectoire des cantons du type 3 (631 cantons – 22 % des exploitations) est marquée par **l'émergence d'exploitations biologiques, prioritairement en filière longue, dans un contexte d'agriculture conventionnelle** : de 2,8 % en 2010, la part des exploitations biologiques en filière longue passe à 9,8 % en 2020. Les exploitations biologiques en circuit court font une timide apparition entre 2010 et 2020 (6,3 % en 2020)."
Pour les autres types se référer à l'article et particulièrement la **Figure 7** dont le lien est ci-dessus.

Les résultats sont issus de séries d'entretien semi-directifs menés avec les maires des communes ainsi que d'autres acteurs qui sont en lien avec les questions agricoles et alimentaire à l'échelle communale et supra-communale. Voir **Annexe n°2 et n°3** pour la liste exhaustive des personnes enquêtées.

CADRE D'ANALYSE : LES "CAPACITÉS POLITIQUES" DE J. PAHUN

Le cadre d'analyse suivi s'inscrit dans plusieurs courants sociologiques : la sociologie des organisations, la sociologie de l'action publique et la sociologie pragmatique. L'enquête

[1] : Orientation technico-économique constitue un classement des exploitations agricoles selon leur production principale (voir Viz'Agreste pour l'OTEX d'un territoire).
[2] : Il se trouve finalement que l'ensemble de nos communes se situent sur une circonscription où le RN est arrivé en tête des législatives en 2024.

s'appuie sur le cadre d'analyse développé par la chercheuse Jeanne Pahun dans ses travaux sur l'analyse des politiques publiques sur l'alimentation des métropoles, départements et régions. Elle y décline la capacité politique en trois sous-capacités que sont (Pahun, 2022, p.2) :

Capacité de formulation

→ "Cette capacité renvoie à la **légitimité** (légale ou symbolique) dont bénéficie une autorité publique pour justifier des programmes politiques qu'elle énonce. Cette capacité à **formuler des orientations stratégiques** dépend aussi du personnel politique qui accède au pouvoir de cette autorité."

Capacité d'expertise

→ "Cette capacité est celle de l**a traduction des orientations stratégiques en plans d'action opérationnels**. Cette traduction dépend des **ressources internes** dont dispose l'autorité publique, que cela soit en termes de personnel et d'organisation des services (nombre, formation, reconnaissance institutionnelle, etc.) ou de ressources budgétaires."

Capacité de mise en oeuvre

→ "Cette capacité se mesure à l'aune du **décalage qu'il peut advenir entre l'énonciation des orientations stratégiques et la mise en œuvre du plan d'action** qui lui est consacré. Cette mise en œuvre dépend notamment des **relais d'actions publiques** dont dispose l'autorité légale, à la fois quant à son pouvoir d'**enrôlement des partenaires** et à la fois quant à sa faculté d'**imposer son agenda** malgré des intérêts parfois contraires de groupes de pression locaux."

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le travail réalisé met d'abord en évidence trois idéaux-types de communes sur les questions agricoles et alimentaires :

Idéal-type n°1 Une action publique locale qui se cherche : une acquisition partielle des capacités politiques pour agir sur les sujets agricoles et alimentaires.

Idéal-type n°2 L'intervention politique municipale qui s'étend : une intégration des sujets agricoles et alimentaires dans le champ d'action de la commune.

Idéal-type n°3 Une intervention politique des maires agriculteurs : faible ou cantonnée aux intérêts du monde agricole conventionnel.

En sociologie, **un idéal-type permet de faire ressortir les traits saillants d'un profil, d'une trajectoire.** Il **ne correspond pas à une seule personne ou commune** mais en **mélange plusieurs gardant leurs traits communs les plus significatifs.** Les idéaux-types présentés ci-dessus ont donc été construits en croisant des données récoltées sur des communes différentes et en agrégeant les différents points de vue des enquêté.es mais aussi en prenant en compte les capacités de politiques de Jeanne Pahun.

Ces trois idéaux-types s'inscrivent dans un certain nombre de cadres partagés qui orientent l'action municipale (Résultats - Partie 1).

Néanmoins, au delà de ce cadre commun, ces idéaux-types se distinguent dans leur manière d'intervenir politiquement sur les sujets agricoles et alimentaires avec des niveaux d'intervention, des sensibilités, des visions du monde agricole et du développement territorial qui divergent fortement. Ces divergences vont amener les municipalités à porter, ou non, des projets plus ou moins ambitieux et à réussir à les mener à leur terme (Résultats -Partie 2).

RÉSULTATS

Photo A.Sudre : Début du plateau de Beauce, Sud Essonne, IDF

PARTIE 1 : LES CONSTATS PARTAGÉS PAR LES COMMUNES

L'action de la commune sur les sujets agricoles et alimentaires s'inscrit dans un écosystème politique, institutionnel et organisationnel complexe impliquant des acteur.rices divers. Le schéma ci-dessous aurait pu être complété avec les échelons de gouvernance mondiale (OMC, accords de libre-échanges, FAO…) et européenne (Union Européenne, PAC…).

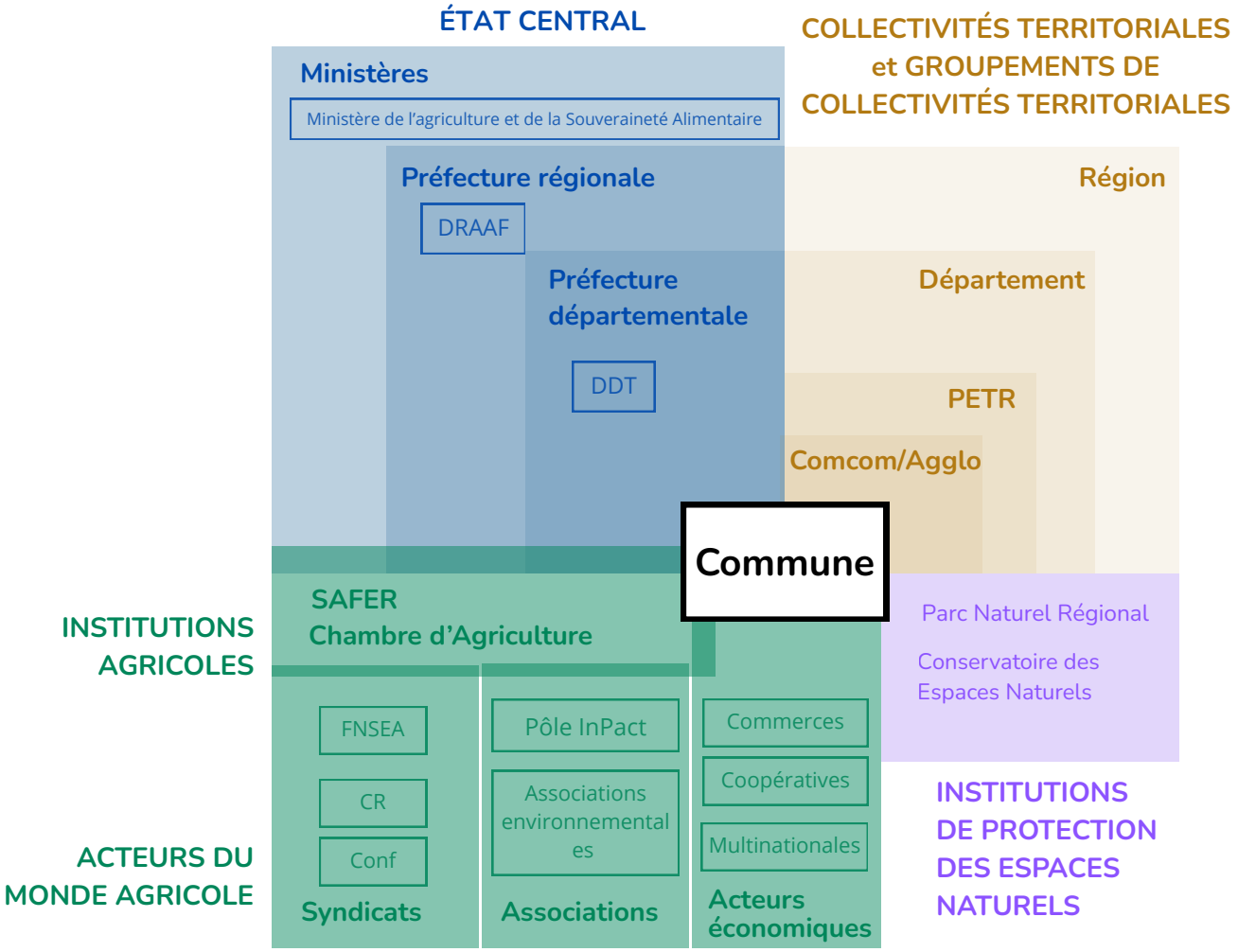

Schéma de l'écosystème institutionnel français dans lequel évolue la commune en lien avec les questions agricoles et alimentaires

Pour agir sur les questions agricoles et alimentaires, la commune a plusieurs voies :

- **Les obligations légales** : gestion de la restauration collective des écoles primaires et maternelles, entretien du domaine public (chemins ruraux, partage de la voirie…).
- **La clause de compétence générale :** permet aux communes de se saisir de toute affaire d'intérêt communal lorsque que cela ne relève pas du domaine d'intervention d'une compétence exclusive de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale.
- **L'engagement dans des dispositifs volontaires** initiés par la commune (révision du PLU mise à disposition des terres municipales pour l'installation de paysan.nes, soutien à la création d'AMAPs…) ou proposés par d'autres partenaires ou institutions (PAT, Atlas de biodiversité communale avec l'OFB, partenariat avec les Agences de l'eau pour la protection des aires d'alimentation de captage …).

CONSTATS PARTAGÉS PAR LES COMMUNES

Contexte de changements et d'instabilité

- Changement climatique
- Crise budgétaire
- Sentiment d'abandon de la ruralité
- Guerres et crises économiques
- Changements démographiques
- Délitement des services publics

Difficultés liées à l'organisation de l'action publique

- Baisse du budget communal
- Transfert des compétences vers l'interco
- Illisibilité des sources de financement
- Compétition pour les financements
- Dépenses d'investissement pas de fonctionnement → Pérennité des projets en question → Solutions "clés en main" privilégiées faute d'ingénieurie propre
- Fonctionnement en silos de l'action publique

Constats et perceptions sociaux

- Érosion de la vie communale
- "Laissez-nous tranquilles" Perception d'une hausse de l'individualisme
- Rejet des injonctions écologiques
- Le besoin d'une "bonne" alimentation pour les enfants
- Le "local" comme une valeur importante
- La disparition des commerces de proximité
- La disparition des services publics de proximité
- Peur de devenir des villages dortoirs

Constats sur et relation avec le monde agricole

- Poids important du "bloc agricole conventionnel"
- Faible représentation des CTs dans les instances
- Critiques de la mondialisation et de ses effets
- Inquiétudes face au mal-être des agriculteur.ices
- Importance de l'agriculture pour les communes rurales
- Conflits d'usage avec les agriculteur.ices
- Coups de main des agriculteur.ices
- Conscience d'agir à la marge sur l'organisation du monde agricole
- Difficulté à faire une place pour le maraîchage sur des territoires spécialisés

Les constats du schéma ci-dessus sont partagés par l'ensemble des communes et sont issus des entretiens réalisés pendant l'enquête.

PARTIE 2 : LES TROIS IDÉAUX-TYPES DE COMMUNES

Rappel : l'**idéal-type ne correspond pas à une seule personne ou commune** mais en mélange plusieurs gardant leurs traits communs les plus significatifs.
Le niveau de capacité doit être compris comme le niveau de capacité politique **en vue d'aller vers une transition agroécologique des systèmes agricoles et alimentaires.**
Pour retrouver la définition de chaque **capacité politique voir page 7.**

IDÉAL-TYPE N°1 - UNE ACTION PUBLIQUE LOCALE QUI SE CHERCHE : UNE ACQUISITION PARTIELLE DES CAPACITÉS POLITIQUES POUR AGIR SUR LES QUESTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Dans les communes de l'idéal-type n°1, les élu.es et les équipes municipales sont sensibles à différents sujets sociaux et environnementaux : énergies renouvelables, conditions de vie et de travail de leurs habitant.es, accessibilité alimentaire... Ce sont autant d'entrées vers les questions agricoles et alimentaires. Cependant, malgré une connaissance sur certains sujets agri-alimentaires (par exemple le lien entre pratiques agricoles, érosion des sols et importance des coulées de boues et des inondations); et des volontés formulées pour la commune (par exemple travailler avec les agriculteurs pour qu'ils n'orientent pas leurs sillons dans le sens de la pente) il semble difficile de formuler des orientations stratégiques précises. Au delà d'objectifs ad hoc il n'y a pas de stratégie globale qui mêle foncier, alimentation et pratiques agricoles mais des prémices témoignant d'une "bonne volonté municipale" sur les politiques agri-alimentaires.

Capacité de formulation

Faible — *Forte*

→ L'idéal-type n°1 dispose d'une capacité de formulation moyenne. En effet, l'élu.e est en capacité de formuler plusieurs enjeux autour des questions agricoles et alimentaires mais peine à les transformer en orientations stratégiques claires. La position de maire confère une légitimité mais l'élu.e ne maîtrise pas complétement les sujets et n'a pas eu de formation spécifique sur les questions agricoles et alimentaires. Celles-ci sont abordées en faisant le pont avec d'autres thématiques de manière ponctuelle ou opportuniste. Les élu.es enquêté.es expliquent avoir peu de prise sur les questions agricoles et notamment car ils.elles ne se sentent pas légitimes face au monde agricole conventionnel ayant peu, voire pas, de contact avec celui-ci. Il y pourtant une forte volonté d'ouvrir des espaces de discussion et ainsi acquérir leur soutien. Ce soutien potentiel est vu comme pouvant donner davantage de légitimité à agir sur les sujets agricoles et alimentaires. Il y a une volonté affichée de monter en compétence via la formation et des partenariats.

Capacité d'expertise

Faible *Forte*

→ L'idéal-type n°1 a une faible capacité à transformer les orientations stratégiques en plans d'action plutôt. En effet, des prémices d'orientations stratégiques existent mais celles-ci ne sont pas organisées dans des plans d'actions opérationnels les raisons sont multiples : trouver qui pourra se charger de rédiger les plans d'actions car les adjoint.es ont déjà de multiples tâches; composer avec le manque d'ingénierie interne qui rend difficile le montage des appels à projet ou des demandes de financement. Les communes enquêté.es ont pris contact avec des associations du pôle InPact[1] comme Terre de Liens dans l'optique d'étoffer leur plan d'actions.

"Ajointe en charge de la cantine scolaire : Ouais, c'est lourd à gérer les programmes... Je me suis un peu embourbée dans le programme européen, le programme autour des produits laitiers FEADER. C'est compliqué. [...]
Enquêtrice : Ça arrive souvent qu'il y ait des projets comme ça dans lesquels vous voulez vous lancer ?
Adjointe en charge de la cantine scolaire : Depuis, non, j'avoue que c'est le dernier."
– Commune 1 BFC

Capacité de mise en oeuvre

Faible *Forte*

→ L'idéal-type n°1 ont des difficultés à mettre en œuvre des projets spécifiques sur les questions agricoles et alimentaires. Cela peut s'expliquer par un manque de relais politiques dans les échelons supérieurs et par une méconnaissance des dispositifs de financements; mais aussi par une défiance du monde agricole et notamment de la Chambre d'Agriculture. Enfin, l'idéal-type n°1 a un niveau d'interconnaissance récent avec une ou des structures d'InPact ce qui ne lui permet pas encore de déployer pleinement l'aide et les ressources nécessaires pour faire aboutir ses projets.

Maire : "C'était dans nos objectifs d'avoir un marché de producteurs on n'a pas encore réussi à le monter il faut qu'on arrive à trouver... comme on a que 3 agriculteurs c'est compliqué et puis c'est des agriculteurs qui font de l'intensif, c'est pas des agriculteurs qui font de la petite culture, puisque pour avoir un marché de producteurs, c'est plus facile si vous avez des petits producteurs autour de vous."
– Commune 1 BFC

Adjointe : "C'est un climat qui est tellement compliqué [pour les agriculteur.rice.s]. Donc, on a complètement conscience de tout ça. On voudrait bien, nous, les aider et, en même temps, qu'ils nous aident à les aider."
– Commune 1 IDF

Maire : "Pour notre PLU, la Chambre d'agriculture a émis un avis défavorable sans ouvrir le dossier. Et ils me l'ont dit en direct, en me disant, c'est un principe, on est contre. Voilà." – Commune 1 IDF

[1] : Le pôle InPact- Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale regroupe un ensemble d'associations et de mouvements qui oeuvre dans ce but (Terre de Liens, le MIRAMAP, les CIVAM, le MRJC...)

IDÉAL TYPE N°2 – L'INTERVENTION POLITIQUE MUNICIPALE QUI S'ÉTEND : UNE INTÉGRATION DES SUJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DANS LE CHAMP D'ACTION DE LA COMMUNE

Rappel : le niveau de capacité doit être compris comme le niveau de capacité politique **en vue d'aller vers une transition agroécologique des systèmes agricoles et alimentaires.**

Capacité de formulation

Faible — *Forte*

→ L'idéal-type n°2 dispose d'une forte capacité de formulation. L'élu.e articule de manière systémique les enjeux agricoles et alimentaires en les reliant à d'autre thématiques (économie locale, vie de village et lien social, maintien de commerces de proximité…). L'élu.e a de bonnes connaissances sur ces sujets.

L'élu.e se sent légitime à agir sur les questions agricoles et alimentaires au nom de la défense de l'intérêt général, de la multifonctionnalité de l'agriculture et des attentes sociétales et citoyennes. Il.elle a une manière "personnifiée" d'incarner la fonction de maire, n'hésite pas à voir grand, à porter des projets "ambitieux", "oser" et met ensuite en avant l'exceptionnalité de leurs projets.

> Maire : "Soit on se dit que ce n'est pas le rôle d'une mairie [d'agir sur les questions agricoles et alimentaires] ou alors [on se dit] qu'est-ce qui nous empêche de le faire ?" – Commune 2.1[1] IDF

L'élu.e n°2 perçoit l'agriculture et l'alimentation comme des "communs" qui sont l'affaire de tous.tes et non seulement de la profession agricole. Il.elle s'appuie aussi sur une légitimité tirée de la consultation et/ou de la participation des habitant.es pour la rédaction des orientations stratégiques. La commune est donc en capacité de formuler des orientations stratégiques claires associant les habitant.es non-élu.es.

Capacité d'expertise

Faible — *Forte*

→ L'idéal-type n°2 a une forte capacité d'expertise. La planification est pensée dès la rédaction des programmes électoraux et dans le choix de l'organisation de l'équipe municipale qui permet d'avoir au moins une personne qui sera en appui sur les sujets de transitions.

[1] : La commune 2.1 est une commune voisine de la commune n°2 IDF dont le maire a également été enquêté.

Les actions à mener s'inscrivent dans une vision du future du territoire et dans un projet de développement territorial sur le long terme. Cette planification stratégique se traduit par une anticipation des projets à venir : il s'agit de mener des actions qui permettent d'avoir "un coup d'avance." Pour rédiger les plans stratégiques, les élu.es s'inspirent d'autres expériences réussies sur d'autres territoires, parfois une municipalité voisine. Les plans sont pensés à la bonne échelle et les sources de financement sont identifiées. L'atout des élu.e.s n°2 est leur capacité à naviguer entre les échelons avec aisance pour choisir les dispositifs pertinents, profiter des synergies à différents niveaux et savoir changer d'échelle si nécessaire.

"Enquêtrice : Vous êtes devenus champions pour répondre aux appels à projets ! Maire : Ah oui ça on est costaud. Ah oui, et on a tout le temps quelque chose qui va bien. On est prêt. Encore hier je lisais un truc, et je me disais c'est pour nous ça. Il suffit d'articuler deux trois choses et c'est bon quoi." – Commune 2 BFC

Comme les questions agricoles et alimentaires sont perçues comme pouvant répondre à d'autres priorités de la commune, l'élue peut les intégrer dans des plans d'actions communs à d'autre thématique comme l'emploi, la vie de village ou le commerce.

Capacité de mise en oeuvre

Faible *Forte*

→ L'idéal-type n°3 dispose d'une capacité de mise en œuvre forte mais incomplète. Pour mettre en œuvre ces projets la mairie utilise donc plusieurs leviers :

- Un lien entretenu avec les habitant.es : une communication régulière, des actions de sensibilisation, participation ou consultation sur les décisions communales ;
- Des stratégies de négociation voire l'acceptation d'un rapport conflictuel avec les agriculteurs conventionnels;
- Une augmentation des impôts locaux si besoin;
- L'utilisation des outils d'urbanisme : révision du PLU, BRE, classement des terres en "zone AE" (Agriculture Érosion), préemption de bâti, etc. ;
- Une limitation de la délégation des projets à des prestataires externes et choix minutieux des partenaires ;
- L'utilisation d'un réseau large de contacts politiques et associatifs ;
- Un appui sur des dispositifs proposés par d'autres échelons ou institutions.

Grâce à un ou plusieurs de ces leviers la mairie a mis en place des projets qui ont été menés jusqu'à leur terme et d'autres projets sont en cours.

Mais, la capacité de mise en œuvre de leurs orientations stratégiques reste encore incomplète car l'idéal type n°2 fait face à :

- la nécessité d'une plus grande coordination et d'une mise en mouvement des communes voisines et de l'intercommunalité, notamment lors de projets qui demandent un changement d'échelle (exemple une cuisine centrale ou une légumerie),
- un manque de capacité d'entraînement du monde agricole voire un dialogue rompu,
- des projets qui ont un effet sur leur commune mais pas sur l'orientation agricole de l'ensemble de leur territoire, ce qui est perçu comme une limite essentielle de l'action des élu.es,
- la fragilité de la pérennité de projet, particulièrement ceux pensés sur le long terme, notamment en cas de changement de bord politique de la mairie,

Maire : "Et puis aussi si demain ça change de maire, le bail [des maraîchers] ils vont le terminer. Au revoir. Merci d'être venus.[...] On reprend le terrain à nous, au PLU, Tac ! Alors on fait 80 pavillons touche-touche.[...] Donc c'est fragile. Voilà." – Commune 2 IDF

- les difficultés à assurer l'animation et le suivi des projets sur le long terme du fait de la difficulté à engager des dépenses de fonctionnement,
- un isolement dans les instances (Comité Technique départemental SAFER) et dans les commissions agricoles (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), Commission d'orientation agricole (CDOA)...). Dans ces commissions il y a peu de sièges attribués aux collectivités territoriales, le poids du "bloc agricole conventionnel" (alliance des syndicats conventionnels, de la Chambre d'Agriculture et d'autres) est important et peut fortement orienter les prises de décisions (au détriment parfois de projets portés par les Collectivités territoriales),
- la concurrence pour la captation des ressources institutionnelles : en l'état actuel, la mise en place de projets sur le modèle des communes 2 ne serait pas généralisable car ils nécessitent un nombre important de ressources (financières, temps de travail des élu.es, des agent.es territoriaux et des partenaires privés/associatifs) qui sont captées par les projets en question.

Face à cet investissement conséquent, les communes de la trajectoire n°2 peuvent accumuler une certaine fatigue et ressentir une lassitude qui conduit à une perte d'intérêt pour les projets une fois lancés ou un manque de volonté pour s'engager dans d'autres projets agri-alimentaires, considérant que ces sujets ont déjà occupé une place importante.

IDÉAL TYPE N°3 - UNE INTERVENTION POLITIQUE DES MAIRES AGRICULTEURS : FAIBLE OU CANTONNÉE AUX INTÉRÊTS DU MONDE AGRICOLE CONVENTIONNEL.

Les agriculteurs constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus surreprésentée dans les mandats de maire alors même qu'ils représentent une part très faible dans la population active. Aujourd'hui, 11,6% des maires sont agriculteurs[1], alors qu'ils ne représentent qu'1,5% de la population active française. S'ils sont surreprésentés parmi les maires, rappelons cependant que sur le mandat 2014-2020 ils administraient seulement 3,8% de la population puisqu'ils sont à 60,3% maire de communes de moins de 500 habitant.e.s. Les maires de la trajectoire n°3 s'inscrivent dans une vision libérale qui tend à limiter l'intervention politique dans le monde agricole ou à la conformer aux intérêts du monde agricole conventionnel. Ils sont attachés à la vie de village, aux services publics de proximité..., mais ils sont peu enclins à ce que les enjeux agricoles et alimentaires soient soumis à l'avis des citoyen.nes et donc mis en démocratie.

Le maire agriculteur est situé à la croisée de deux mondes : son monde professionnel agricole et le monde de l'action publique. Voici les liens que nous avons pu faire entre leur culture professionnelle agricole conventionnelle et leur conception et pratique de l'action publique municipale (**voir schéma page 18**). Ces liens ne sont pas exhaustifs et mériteraient d'être approfondis avec des enquêtes complémentaires.

Rappel : le niveau de capacité doit être compris comme le niveau de capacité politique **en vue d'aller vers une transition agroécologique des systèmes agricoles et alimentaires**.

Capacité de formulation

Faible — *Forte*

→ L'idéal-type n°3 dispose d'une capacité de formulation moyenne. Le maire, par son métier, connaît les problématiques agricoles et alimentaires et est en mesure d'émettre des critiques sur la mondialisation, les conditions de vie des agriculteurs, les faibles revenus... Cependant, il ne va pas associer ces problématiques à l'action communale, ni énoncer des mesures qui iraient dans le sens de la transition agroécologique. L'élu peine à voir en quoi la commune joue un rôle dans le monde agricole ou ne souhaite pas le voir. Il n'y a pas de volonté d'associer les citoyen.ne.s sur ces sujets sauf pour convaincre des positions agricoles conventionnelles. La préoccupation d'avoir des projets rentables et peu coûteux oriente fortement les décisions de s'investir ou non dans des projets agri-alimentaires.

[1] : Foucault, Martial. (2023). Cinquième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo.
[2] : INSEE. (2020). « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes ».
[3] : Foucault, Martial. (2019). Troisième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo.

Maire : [À propos du soutien municipal à l'installation maraichère] "Il faut qu'il soit rentable économiquement, sinon, ça ne sert à rien."
– Commune 3 BFC

Maire : [Au sujet du potentiel soutien d'un abattoir de proximité par les pouvoirs publics] "L'argent public, je ne sais pas... Il faut qu'il arrête d'inonder des structures juste pour les maintenir* (...)"
– Commune 3 BFC

*dans le sens où ces structures ne seraient pas rentables seules sans subventions publiques. Si on suit la loi du marché elles devraient disparaître et donc il n'y a pas de raison que l'argent du contribuable viennent les sauver.

Capacité d'expertise

Faible ? *Forte*

→L'idéal-type n°3 ne formule pas d'orientations stratégiques précises sur les questions agricoles et alimentaires dans le sens d'une transition agroécologique. Il n'est donc pas possible d'évaluer sa capacité d'expertise puisque celle-ci mesure la capacité à traduire en plans d'actions des orientations stratégiques.
Les enjeux sont traités de manière éparse, avec la volonté affichée d'une alimentation en quantité et en qualité suffisantes pour les enfants, mais sans plan d'action précis sur le sujet. Les ressources internes (personnes dédiées dans l'équipe municipale, budget consacré...) sont faibles.

Capacité de mise en oeuvre

Faible ? *Forte*

→ La capacité de mise en œuvre de politiques allant dans le sens d'une transition agroécologique est difficile à évaluer pour l'idéal-type n°3. Cette capacité évalue le décalage entre les orientations stratégiques et les projets concrétisés. Dans le cas de l'idéal-type n°3, il n'y a pas de projet spécifique à évaluer. On peut cependant supposer que cet idéal type ait plutôt une bonne capacité de mise en œuvre, puisque l'élu dispose de relais et a de l'influence dans le monde agricole et sur le territoire. Mais même en étant agriculteur, subsistent plusieurs difficultés, notamment pour parvenir à convaincre et entraîner les autres agriculteurs et les maires des communes alentours, certains ne participant jamais aux commissions de la communauté de communes.

Maire : [Sur la construction du PLUi] "On a fait des réunions spécifiques avec les agriculteurs pour leur dire, au niveau de l'interco, pour leur dire, voilà, mettez-vous autour de la table, allez voir dans vos communes ce qui va être fait, ce que le maire va faire pour ne pas que vous soyez pénalisés." – Commune 3 IDF

Maire agriculteur à la croisée de deux mondes

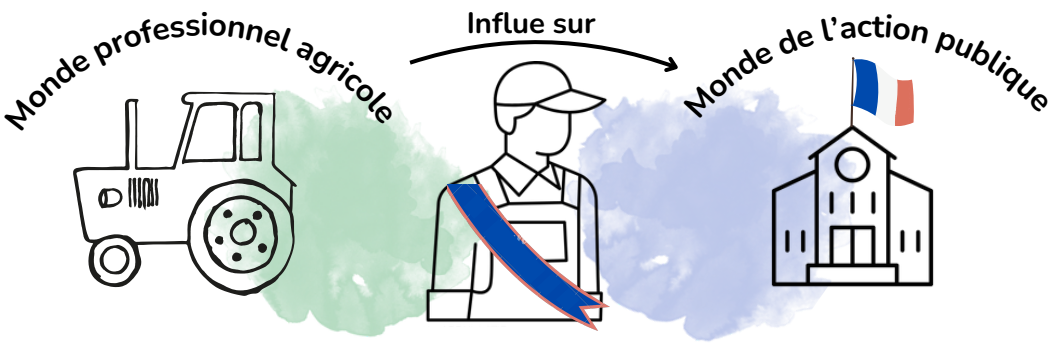

Attachement à la liberté d'entreprendre	Ne pas contraindre les particuliers et ni les agriculteurs
Rapport conjoncturel aux projets : choix au fil de l'eau selon les opportunités, difficultés à planifier sur le long terme du fait des variations des cours mondiaux, des crises, des changements réglementaires...	Rapport conjoncturel à l'action publique : projets si des opportunités notamment financières se présentent, pas de planification et articulation systémiques des projets de la commune avec des projets agricoles et alimentaires.
Forme d'abandon, de résignation et d'impuissance face aux modes de production imposés par la mondialisation	Sentiment d'impuissance de l'action publique, perte de confiance dans le fait que la municipalité a le pouvoir de faire évoluer des choses
Maintenir une vocation agricole des terres ou à minima d'exploitation (forestière ou énergétique)	Maintenir une activité économique sur les terres agricoles communales et garantir des rentrées fiscales
Surcharge d'impôts et de normes	Ne pas augmenter les impôts communaux
L'argent que l'on prend au travailleur sous la forme de l'impôt ne peut pas être utilisé pour des projets coûteux, inutiles, non-rentables	Mener des projets raisonnables : engageant des coûts raisonnables et rentables si possible
"Laissez-nous produire" : le monde agricole décide de ce qui le concerne	Ne pas aller contre les volontés des agriculteurs, ne pas leur ajouter des contraintes
Le reste de la population ne nous comprend pas et ne prend pas en compte nos contraintes	Rôle de médiation entre les habitant.es et les agriculteurs, volonté de sensibiliser davantage les habitant.es aux contraintes des agriculteurs

II. OUTILS POUR LE MOUVEMENT TDL

Photo A. Meunier: Stabulation, Nièvre, BFC

POUR PASSER À L'ACTION :

1. Utiliser l'**outil de diagnostic** proposé **page 21** pour se renseigner sur la commune, ses élu.es, son organisation et le territoire.

2. Identifier si le profil de l'élu.e ou le.a candidat.e pourrait se rapprocher d'**un des trois idéaux-types** présentés dans la synthèse **pages 11, 13 et 16.**

3. Essayer, pour l'élu.e ou le.a candidat.e, **d'évaluer les niveaux de "capacités politiques"** (formulation, expertise et mise en oeuvre **page 7**) dans l'optique d'une transition agroécologique.

4. Sur les capacités identifiées comme faibles, **réfléchir au type d'accompagnement** que Terre de liens serait mesure de proposer pour faire augmenter le niveau de capacité tout en **prenant en compte les priorités** de l'élu.e ou du.de la candidat.e. et les spécificités du territoire.

5. Se référer aux **recommandations** **page 22** où quelques pistes d'accompagnement par idéal-type sont proposées.

OUTILS DE DIAGNOSTIC

Je me renseigne sur le territoire de la commune

Sur les enjeux agri-alimentaires

→Territoires Fertiles, Fiches de la DRAAF, prixdesterres.fr, Agence Bio, France PAT, Carte du MIRAMAP, Fermes Terre de Liens.

Sur les autres enjeux (biodiversité, eau, économie, associatif...)

→**Questions environnementales** : OFB, Observatoire des territoires, Carte Zones Natura 2000, PNR, Atlas Catalogue du Sandre -Sandre eau France.
→**Vie associative** : Site internet de la commune, HelloAsso, Presse locale.
→**Données socio-économiques** : Fiche Département ou Commune de l'INSEE.
→**Documents d'urbanisme** : Géoportail urbanisme, Projet de territoire.

Sur l'organisation institutionnelle et politique

→**Couleur politique du territoire** : cartes intéractives résultats d'élections du journal Le Monde.
→**Couleur politique des échelons de l'action publique :** Sites internet des échelons (EPCI, Département, Région), organigrammes, vices-présidences, documents/projets incluant les enjeux agri-alimentaires

Je me renseigne plus précisement sur l'organisation au sein de la commune

→**De quelle type de commune s'agit-il ?** : Typologie des communes rurales de l'ANCT.
→**Ingénierie interne** : présence d'un.e adjoint.e ou une personne en charge des questions agricoles et alimentaires ou environnementales au sein de la mairie ? : Sites internet de la commune, organigrammes. Anciens programmes électoraux, bilans de mandats ou de mi-mandat accessibles en ligne ou à demander directement en mairie.

J'identifie les priorités de l'élu.e ou du candidat.e

→J'identifie le **métier de l'élu.e/candidat.e** ou **sa formation, ses différentes "casquettes"** et ses **priorités** → programmes électoraux, sites internet des échelons supra communaux, organigrammes, syndicats, syndicats des eaux,...
→Je regarde les **posts, les évènements mis en valeur par la mairie** →Site internet ou Facebook de la commune.
→Je vais voir les **réseaux sociaux de l'élu.e, candidat.e** et de **son parti politique** si il.elle est encarté.e →Instagram, X, Facebook, TikTok.

Je liste des arguments qui font le lien entre les priorités et les enjeux agricoles et alimentaires

→En ayant identifié les priorités de l'élu.e, du.de la candidat.e et de sa commune **les relier avec une/des Mesures Municipales 2026 de TDL.**

RECOMMANDATIONS

Selon le type de commune, **Terre de Liens** peut apporter différents accompagnements :

- Prendre contact avec le.a maire et les élu.es ayant des fonctions de type : environnement, social, transition écologique… comprendre leurs priorités et comment celles-ci peuvent s'articuler avec les questions agricoles et alimentaires.

Idéal-type n°1 - Une action publique locale qui se cherche : une acquisition partielle des capacités politiques pour agir sur les sujets agricoles et alimentaires.

- Faire un état des lieux de la commune sur les questions agricoles et alimentaires : projets passés, échecs, projets prévus ou voulus, présence de foncier communal, stratégie de développement et d'urbanisme actuelle.
- Aider à une montée en compétence des élu.es et agent.es sur les sujets agricoles et alimentaires : outils disponibles pour les communes : Guide Agir avec les Collectivité Territoriales, Sécurité sociale de l'alimentation…
- Transmettre les exemples de projets menés sur d'autres communes ayant le même profil : Fiches Récoltes.
- Accompagner la réflexion d'une stratégie foncière puis les étapes de sa mise en oeuvre.
- Favoriser les échanges entre pairs : mettre en réseau les élu.es avec d'autres élu.es déjà formés et sensibilisés ou ayant mené des projets pour qu'ils.elles ne soient pas isolé.es sur leur territoire.

Idéal-type n°2 - L'intervention politique municipale qui s'étend : une intégration des sujets agricoles et alimentaires dans le champ d'action de la commune.

- Favoriser les échanges entre pairs : mettre en réseau les élu.es avec d'autres élu.es déjà formés et sensibilisés ou ayant mené des projets pour qu'ils.elles ne soient pas isolé.es sur leur territoire.
- Continuer à motiver les élu.es à expérimenter pour aller plus loin et aider à l'essaimage de leurs projets pour éviter l'effet de lassitude après la mise en place d'un projet.
- Soutenir les élu.es volontaires à l'échelle de leur groupement de collectivité (Communauté de commune, Intercommunalité, Communauté d'agglomération) avec notamment une stratégie de plaidoyer auprès des élu.es des communes voisines.
- Être attentif.ves aux changements de majorité politique et garantir la pérennité des projets mis en place malgré une alternance.

Idéal-type n°3 - une intervention politique des maires agriculteurs : faible ou cantonnée aux intérêts du monde agricole conventionnel.

- Proposer un appui technique pour réaliser un état des lieux de ce qui sera envisageable sur la commune. Accompagner pour atteindre les obligations légales et que la commune ne soit pas pénalisée financièrement pour non-respect de celles-ci (Protection de l'eau, Egalim…)
- Visibiliser les appuis financiers disponibles pour montrer que des projets peu coûteux peuvent être menés sur les questions agricoles et alimentaires.
- Montrer le caractère bénéfique de projets agroécologiques sur la commune en terme d'emploi, de vie de village, d'approvisionnement pour les habitant.es…

ANNEXES

ANNEXE 1 : RÉSULTATS - PARTIE 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF

Idéal-type n°1 Une action publique locale qui se cherche : une acquisition partielle des capacités politiques pour agir sur les sujets agricoles et alimentaires.	**Idéal-type n°2** L'intervention politique municipale qui s'étend : une intégration des sujets agricoles et alimentaires dans le champ d'action de la commune.	**Idéal-type n°3** une intervention politique des maires agriculteurs : faible ou cantonnée aux intérêts du monde agricole conventionnel
Portes d'entrées sur les sujets agricoles et alimentaires		
Sensibilités multiples : évolutions agricoles, alimentation, enjeux sociaux, environnement	**Sensibilité à l'écologie politique**, à la défense les communs et la multifonctionnalité de l'agriculture	Sensibilité à la préservation du cadre de vie, au **maintien des liens sociaux** et aux enjeux de précarité alimentaire
Les entrées sont principalement **indirectes** (emploi, dynamisme économique, inondations, érosion, chemins ruraux...)	**Plans d'actions spécifiques** sur des sujets agricoles et alimentaires articulés de **manière systémique avec d'autres enjeux de la commune** et appuyé sur des **dispositifs de démocratie participative**	Pour agir sur les sujets agricoles et alimentaires il faut une convergence avec des **opportunités économiques**
Manière d'agir : la "bonne volonté municipale" : les sujet agri-alimentaires sont traités par **obligations réglementaires** et par des actions relevant directement de la **compétence de la commune.** Il y a aussi des débuts d'engagement dans les projets proposés par d'autres partenaires ou institutions.	Manière d'agir : **engagements volontaires qui dépassent les seules obligations réglementaires et les compétences communales habituelles.** Les projets agricoles et alimentaires font partie du projet développement territorial. **Idée qu'il est légitime d'inclure l'agriculture et l'alimentration dans le périmètre de l'action publique communale**	Manière d'agir : Les questions agricoles et alimentaires sont traitées par le prisme de la **rentabilité économique et des réglementations** (soit en amont en essayant d'influer sur elles, soit en aval par obligation)
Ressources pour s'engager sur les sujets agricoles et alimentaires		
Partenariats et mise en réseau en cours de construction (plutôt avec les structures d'InPact qu'avec les partenaires agricoles "classiques" Chambre d'Agriculture...)	**Forte capacité de mobilisation du réseau politique, associatif et institutionnel**	**Forte intégration dans les milieux agricoles et politiques locaux**
Utilisation d'outils municipaux et de dispositifs institutionnels	**Connaissance fine des dispositifs institutionnels** et **financiers** proposés par d'autres échelons ou acteur.ices et des **outils municipaux** (fiscalité, urbanisme, gestion des écoles primaires, gestion du domaine public)	**Multi-casquettes** (commune, vice-présidence EPCI, syndicats agricoles et des eaux...)
Début d'identification de **stratégies de dialogue** avec le monde agricole	Savent mobiliser et construire des projet à **la bonne échelle**, s'appuient sur des exemples territoriaux réussi	
	Capacité d'ingénierie	

Difficultés / Manques pour agir sur les question agricoles et alimentaires		
Manque de relais politiques et partenariats associatifs et institutionnels consolidés	**Maintenir les projets sur le temps long** malgré le risque d'alternance politique du fait de la temporalité plus courte des mandats politiques	**Refus des contraintes** venues de l'extérieur du monde agricole conventionnel (protéger la liberté d'entreprendre)
Manque de capacité d'ingénierie	**Manque de soutien politique**	**Rapport conjoncturel au réel** Gestion pragmatique : priorisation des projets autres qu'agri-alimentaires **Cercle de la résignation** : immobilisme dû à la perte de confiance dans les effets de l'action publique en général
Faible interconnaissance avec le monde agricole	**Concurrence pour la captation des ressources institutionnelles**	Maintien d'une **fiscalité basse**
	Conflits parfois ouverts avec le monde agricole conventionnel	**La logique rentabilité** et réticence aux projets publics onéreux

ANNEXE 2 : ENQUÊTÉ.ES ÉCHELLE COMMUNALE

	IDF	**BFC**
Commune 1	Maire, retraité, employé	Maire, retraité, Cadres et professions intellectuelles supérieures
	Adjointe au maire, chargée de l'environnement et de l'urbanisme	Première Adjointe au maire en charge de la restauration scolaire, retraitée
	Adjointe au maire, chargée de l'environnement et du tourisme	Conseiller municipal, éleveur bovin charolais
Commune 2	Maire, Cadres et professions intellectuelles supérieures	Maire, retraité, Cadres et professions intellectuelles supérieures
	Agriculteur céréalier, JA	Maraicher installé sur l'espace-test municipal
	Maraîcher en agriculture biologique	Président des JA du canton, éleveur bovin limousine
	Maire d'une commune proche, Cadres et professions intellectuelles supérieures	
Commune 3	Maire, agriculteur	Maire, Vice Président agriculture à la communauté de communes, agriculteur éleveur bovin charolais
	Couple d'éleveurs en agriculture biologique	Conseiller municipal, agriculteur en polyculture élevage
	Coordinatrice / Chargée d'accompagnement milieu associatif agricole	Cofondatrice de l'AMAP de la ville voisine
	Gérante d'une boutique à la ferme en agriculture biologique	

ANNEXE 3 : ENQUÊTÉ.ES ÉCHELLE SUPRA-COMMUNALE

	IDF	BFC
Echelle supra-communale	Directrice aménagement et développement durable à la communauté d'agglomération Etampois-Sud Essonne	Cheffe de projet Petites villes de Demain, référente transition écologique à la Communauté de Communes du Bazois-Loire-Morvan
	Chargé de mission CRTE et PCAET à la communauté de commune des Deux-Morins	Chargé de mission économie et agriculture à la communauté de communes du Bazois-Loire-Morvan
	Conseillère et animatrice foncière à la Safer IDF	Elue en charge de l'économie et l'agriculture à la communauté de communes Bazois-Loire-Morvan
	Responsable du Pôle Collectivités de la Chambre régionale d'agriculture IDF	Chargée de mission PAT au PETR Nivernais-Morvan
		Chargée de mission PAT au PETR Val-de-Loire Nivernais
		Directeur de la SAFER de la Nièvre
		Directrice du Centre d'Etude et de Recherche sur la Diversification
		Président de l'Association des maires ruraux de la Nièvre
		Responsable syndical à la FDSEA 58 et à la FNSEA, agriculteur (éleveur bovin et porcin)

SOURCES

Bermond, M., & Guillemin, P. (2024). Vers une transition des systèmes agricoles en France métropolitaine ? Une géographie contrastée et en mouvement (2010 et 2020). Cybergeo: European Journal of Geography. https://doi.org/10.4000/cybergeo.40955

Foucault, Martial. (2019). Troisième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo.

Foucault, M. (2023). Cinquième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo.

INSEE. (2022). Grille de densité à 7 niveaux.

Meunier, A. (2025). Le volontarisme politique des communes rurales sur les enjeux agricoles et alimentaires.

Pahun, J. (2020). L'agriculture face aux politiques alimentaires Une analyse comparée dans trois régions françaises.

Pahun, J. (2021). Résumé de la thèse L'agriculture face aux politiques alimentaires. Une analyse comparée dans trois régions françaises.

Pahun, J. (2022). Gouverner l'agriculture localement ? La capacité politique des collectivités territoriales sur la régulation du secteur agricole. Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon, 96(4), 1-19. https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21213

Talandier, M. (2023). Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires ». s. d. pour l'ANCT.

Logos de Noun Project p.10 par : Sunardi, Design Queen ID, Dilone Creations, Adrien Coquet, Aiden Icons, Candy Design, Cahya Kurniawan, Andi Nur Abdillah, Creative Mahira, iconcheese, Uswa KDT, Dooder, WEBTECHOPS LLP, Made by Made, ABDUL LATIF, Indraa.